



Haute - Garonne

VEILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Étaient présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-01 Aménagement de la ferme de Borde-Haute : dossier d'appel d'offres relatif à la délégation de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil,

Vu sa précédente délibération n°2001-05-10 se rapportant à l'acquisition de l'emplacement réservé n°2 au plan d'occupation des sols de la commune, dénommé «ferme de Borde-Haute », destiné à devenir une mairie.

Considérant que l'acte d'acquisition a été réalisé en l'étude de Maître AMOUROUX NOTAIRE à Quint -Fonsegrives le 28 février 2001 pour un montant de 700 000 francs.

Vu l'avis de la population de Vieille-Toulouse appelée à se manifester sur le devenir de cette nouvelle propriété communale au cours d'une consultation qui a eu lieu en avril 2002 et les besoins exprimés, à savoir :

« Installation dans le bâtiment réhabilité de la mairie et de ses services d'accueil ainsi que la constitution d'un lieu de vie et de rencontres au centre du village accueillant la médiathèque municipale installée au centre du village et à proximité de l'école. Une salle de réception et une salle de réunion viendront compléter ces équipements ».

Vu le projet de dossier d'appel d'offres ci-annexé, dans le cadre d'une procédure adaptée, se rapportant au choix de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la ferme de Borde-Haute,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (pour : 8 - contre : 7)

Approuve le dossier d'appel d'offres ci-annexé, dans le cadre d'une procédure adaptée, se rapportant au choix de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la ferme de Borde-Haute et la transformation du bâtiment pour en faire la nouvelle mairie au centre du Village.

Dit que l'enveloppe prévisionnelle nécessaire à cette opération et évaluée à 975 000 euros HT.

Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires relative à ce marché.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget général de la commune 2012.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VIILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Étaient présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-02 Mise d'une participation financière des familles dont les enfants fréquentent la garderie scolaire

Le Conseil,

Considérant que les enfants qui fréquentent le groupe scolaire de Vieille-Toulouse peuvent bénéficier d'un service municipal d'accueil de 8h à 8h50, de 12h à 13h20 et de 16h30 à 18h30.

Considérant qu'il est nécessaire, à compter du 1^{er} janvier 2012, de solliciter une participation financière des familles à ce titre.

Vu le projet de règlement ci-dessous :

1/Accueil des enfants : Les familles dont les enfants fréquentent le groupe scolaire de Vieille-Toulouse bénéficient d'un service municipal d'accueil de 8h à 8h50, de 12h à 13h20 et de 16h30 à 18h30 .

Ce service est conditionné au respect du règlement municipal et au paiement forfaitaire d'une participation financière égale à Cas n°1 : 120 € par année scolaire et par famille pour les enfants qui fréquentent les 3 services, Cas n°2 : 90 € par année scolaire et par famille pour les enfants qui fréquentent la garderie du midi uniquement ou la garderie du matin et du soir uniquement. Seules, les familles dont les enfants ne fréquentent jamais ce service seront dispensées du paiement. Pour annuler l'inscription, il est demandé aux familles de contacter les services municipaux.

2/Modalités de paiement : Le service municipal de garderie sera mis en recouvrement par factures adressées aux familles et payables auprès du Trésor Public, en 3 fois pour le second et troisième trimestre de l'année scolaire 2011/2012 soit :

- mars 2012 : 24€ (de janvier jusqu'aux vacances de février) ou 18€ pour le cas n°2.

- mai 2012 : 24 € (de mars aux vacances de Printemps) ou 18€ pour le cas n°2.

- juillet 2012 : 24€ (pour la période restante) ou 18€ pour le cas n°2.

En ce qui concerne l'année scolaire 2012/2013, le paiement sera mis en recouvrement en 5 fois :

-novembre 2012 : de la rentrée scolaire jusqu'aux vacances de Toussaint

-janvier 2013: de novembre jusqu'aux vacances de Noël

-mars 2013 : de janvier jusqu'aux vacances de février

-mai 2013 : de mars aux vacances de Printemps

-juillet 2013 : pour la période restante

Cette tarification pourra être réévaluée annuellement par délibération du conseil municipal.

3/ Intervention du centre communal d'action sociale : Les familles dont le quotient familial est inférieur à 450 € pourront solliciter une intervention du centre communal d'action sociale afin d'obtenir un ¼ de gratuité, une ½ gratuité ou la gratuité totale. Le personnel communal bénéficiera de la gratuité.

4/ Horaires : Il est demandé aux familles de respecter rigoureusement les horaires.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (abstention :2)

Décide la mise en place d'une participation financière des familles pour l'accueil des enfants qui fréquentent le groupe scolaire durant les temps périscolaires, soit de 8h à 8h50, de 12h à 13h20 et de 16h30 à 18h30 soit un paiement forfaitaire égal à :

Cas n°1 : 120 € par année scolaire et par famille pour les enfants qui fréquentent les 3 services

Cas n°2 : 90 € par année scolaire et par famille pour les enfants qui fréquentent la garderie du midi uniquement ou la garderie du matin et du soir uniquement.

Les familles dont les enfants ne fréquentent jamais ce service seront dispensées du paiement.

Dit que familles dont le quotient familial est inférieur à 450 € pourront solliciter une intervention du centre communal d'action sociale afin d'obtenir un ¼ de gratuité, une ½ gratuité ou la gratuité totale et que le personnel communal bénéficiera de la gratuité.

Approuve le règlement de la participation financière des familles pour l'accueil des enfants qui fréquentent le groupe scolaire durant les temps périscolaires.

**Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO**



Haute - Garonne

VEILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Etaients présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-03 Autorisation donnée au Maire de signer la convention à intervenir avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne « convention relative à l'adhésion au service retraite »

Le Conseil,

Vu le projet de convention à intervenir, ci-annexé, autorisant le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Garonne, en vertu de la Loi n°84-23 du 26 janvier 1984, d'assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte de notre collectivité,

Vu la délibération, en date du 16 décembre 2010, du CDG 31 décidant de poursuivre la mission de contrôle des dossiers et de réaliser les dossiers CNRACL pour le compte des collectivités de la Haute-garonne

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer la dite convention avec le Président du Centre de Gestion de la fonction publique de la Haute-Garonne.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VIILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Etaients présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-04 Modifications statutaires du SSTOM de Dremil-Lafage

Le Conseil,

Vu sa précédente délibération relative au retrait de la compétence « réhabilitation de la décharge de Dremil-Lafage » du SIVOS,

Considérant que cette décharge a été utilisée comme exutoire pour le traitement des déchets ménagers en provenance de 40 communes dont Vieille-Toulouse.

Vu la modification statutaire du SSTOM, délibérée le 6 juillet 2011, permettant au syndicat de devenir un syndicat mixte permettant aux communes concernées de l'intégrer,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Accepte l'adhésion de la commune au SSTOM de Drémil-lafage appelé Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage dont les nouveaux statuts sont annexé ci-contre,

Demande au Préfet d'arrêter l'extension du périmètre du SSTOM de Drémil-Lafage appelé désormais Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage à notre commune.

Autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VIILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Etaients présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-05 Indemnités sollicitées par le receveur municipal, trésorier principal de Castanet-Tolosan

Le conseil,

Vu la correspondance adressée par le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan, en date du 8 novembre 2011, sollicitant des indemnités de budget et de conseil à compter de l'exercice 2011 conformément aux deux décrets du 16 septembre et 16 décembre 1983.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Attribue la seule indemnité de budget, d'un montant forfaitaire de 45.73 €, à Alain Lemoine, Trésorier Principal de Castanet-Tolosan pour l'exercice 2011.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VIILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Étaient présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-06 Autorisation donnée au Maire de signer l'acte à intervenir concernant la cession gratuite, au profit de la commune, de la parcelle cadastrée AC 342 appartenant à la société Création Foncière

Le Conseil,

Vu la demande présentée par la Société Création Foncière, dont le siège social est implanté Place du Village 31 480 LE GRE, concernant la cession de la parcelle cadastrée 575 AC 342 d'une superficie de 1 268 m² située en limite de la propriété communale dite «la Ferme de Borde-Haute » et de l'ensemble résidentiel « La Gentilhommière »

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve la cession gratuite à la commune de la parcelle cadastrée 575 AC 342 d'une superficie de 1 268 m² appartenant à la Société Création Foncière dont le siège social est implanté Place du Village 31 480 LE GRE.

Dit que cette parcelle sera classée dans le patrimoine communal.

Charge le Maire de signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire, en l'étude de Maître ROBIN, notaire à Toulouse.

Dit que les frais engagés pour régler l'acte définitif seront à la charge de la partie cédante.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VEILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Etaients présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-07 Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (28h / promotion de grade suite à concours)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire qui rappelle que Nathalie DIDIER, actuellement employée dans la commune au grade d'Adjoint Administratif de 2^o classe pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 h, a passé avec succès l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^o classe comme en témoigne l'attestation de réussite reçue du Centre de Gestion et datée du 30 septembre 2011.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint Administratif de 1^o classe pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 heures afin de promouvoir cet agent à ce grade.

ET EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (abstention : 2)

Adopte la création d'un poste d'adjoint Administratif de 1^o classe pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 heures hebdomadaires,

Supprime le poste d'adjoint Administratif existant pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 28 heures

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VIILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Étaient présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-21-08 Mise en place des taux « Promus – Promouvables »

Le Conseil,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu la loi n°2007-209 relative à la mise en place des taux « promus/promouvables »,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide d'appliquer le taux de 100% pour tous les grades d'avancements et toutes les filières conformément aux dispositions de la Loi n°2007-209 du 19 février 2007.

Charge le Maire de transmettre la présente au Président du centre départemental de gestion et à Monsieur le Préfet de Région, Préfet de la Haute-Garonne.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VIILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Etaients présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-20-09 SDEHG : complément d'éclairage public de l'église

Le Conseil,

Vu sa précédente délibération se rapportant aux travaux d'éclairage public et de mise en valeur de l'église de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires étudiés par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, comprenant :

-Ajout de 2 projecteurs encastrés de sol supplémentaires à Leds 7x1 W pour la façade de l'église

-Ajout d'un projecteur supplémentaire à Leds 3x1 w au niveau de l'œil de bœuf

Le coût total est estimé à 5 108 €

Il est précisé que le SDEHG sera attributaire du FCTVA et qu'une subvention, la plus importante possible, sera sollicitée auprès du Conseil général.

Compte-tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 1 479 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet,

Décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

S'engage à verser, après inscription et réalisation des travaux, une contribution au plus égale à 1 479 €,

Impute la dépense sur les crédits ouverts au budget 2012.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Catherine PALMATO



Haute - Garonne

VEILLE - toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2011-21 du Mercredi 14 Décembre à 20h30

Le mercredi 14 Décembre 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 8 décembre 2011 individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2011.

Etaients présents :

Catherine	PALMATO	Brigitte	LIMOUZIN	Alain	PEREIRA
Christophe	CANTENOT	Josiane	GRANGERODET	Béatrice	PACZUSZYNSKI
Sylvie	CAVALLIER	Eliane	LOUBET		
Didier	DHERS	Claude	MAGNES	Blandine	MONTANARI
Jean-Claude	GIUSEPPIN	André	MANGIN	Michèle	VAUTIER

Absents excusés : Maxime ROTENBERG mandat à Béatrice PACZUSZYNSKI

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2011-20-10 Recensement de la population 2012 rémunération des agents recenseurs

Le Conseil,

Vu le prochain recensement de la population de janvier et février 2012,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour procéder aux opérations de collecte des données,

Vu la candidature des deux agents territoriaux titulaires de la collectivité, dont un agent titulaires à temps complet et l'autre agent titulaire à temps non complet (28h).

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve la nomination des deux agents territoriaux titulaires de la collectivité, dont un agent titulaires à temps complet et l'autre agent titulaire à temps non complet (28h) en qualité d'agent recenseur.

Dit que la rémunération du premier s'effectuera dans le cadre des I.H.T.S et que pour l'agent titulaire à temps non complet, elle s'effectuera sous forme d'heures complémentaires. Cette rémunération sera fixée par le maire sous forme de forfait.

Charge le maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Catherine PALMATO